

évoqué il y a quelques instants? Si j'ai bien compris ses observations, il ne prévoit pas, malgré la dévalorisation en Grande-Bretagne, que les exportations du Canada en souffrent. C'est ainsi que j'ai compris ce qu'a dit le ministre, mais je ne peux pas croire que ce soit ce qu'il a voulu dire. Les conséquences économiques et financières des mesures adoptées par le chancelier de l'Échiquier en Grande-Bretagne ne peuvent manquer de nuire aux exportations du Canada. Comment le ministre peut-il affirmer qu'elles n'auront pas un tel effet?

L'hon. M. Harris: Mon honorable ami se fonde sur une mauvaise compréhension de ce que le chancelier a dit. Le chancelier n'a pas annoncé d'avilissement de la livre.

M. Winch: J'en conviens, mais cela constitue un avilissement en Grande-Bretagne, par suite des ordonnances qui ont été édictées.

L'hon. M. Harris: Les décrets dont j'ai parlé il y a un instant visent à restreindre l'achat à tempérament. C'est-à-dire que, comme mon honorable ami le sait, les premiers paiements effectués en vue de l'achat de marchandises ont été augmentés. On ne peut dire si une telle mesure restreindra la puissance d'achat. Elle produira probablement cet effet. Du moins, le chancelier l'espère. Toutefois, elle préviendra pour le moment une expansion du crédit. Il ne s'ensuit pas nécessairement qu'on n'achètera pas de céréales du Canada. En effet, on n'achète pas à crédit les céréales canadiennes. On les paie comptant. Les prêts bancaires qui doivent être restreints au Royaume-Uni, ou, pourrais-je dire, accordés moins facilement, seront des prêts intéressant les entreprises locales. On n'achètera peut-être pas de marchandises canadiennes en vue de les revendre au Royaume-Uni. Ces mesures, il va sans dire, pourraient peut-être empêcher d'acheter du Canada mais elles n'ont rien en elles-mêmes qui soit de nature à restreindre les achats de produits canadiens dans le cours actuel du commerce. Toutefois, si le chancelier allait annoncer de nouveaux contingents à l'égard des produits canadiens, mon honorable ami aurait alors raison.

M. Winch: Puis-je poser encore une question avant de reprendre mon siège? Tous les comptes rendus que j'ai lus dans les journaux tant du Canada que de Grande-Bretagne me poussent à croire que si on a recours à ces mesures, c'est surtout parce qu'on est à court de dollars américains et en particulier de dollars canadiens. Le ministre pourrait-il nous dire si oui ou non une pénurie de dollars se fait actuellement sentir en Grande-Bretagne. D'après tout ce que j'ai lu

dans les journaux canadiens,—et je parle de l'ensemble de la presse canadienne,—c'est parce qu'il y a pénurie de dollars canadiens. Si la Grande-Bretagne n'a pas de dollars canadiens, elle ne peut pas acheter nos marchandises. Mon interprétation est-elle exacte ou erronée?

L'hon. M. Harris: Je me permets de signaler respectueusement que vous avez tort.

M. Winch: Pourriez-vous alors expliquer la question clairement, car le chancelier ne l'a pas fait. D'après tous les articles que j'ai lus, il semble qu'ils prennent ces mesures parce qu'ils n'ont pas assez de dollars canadiens. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé cet après-midi si le Canada ne pourrait pas aider à l'égard des paiements en sterling.

M. Barnett: A propos du point qu'a soulevé l'honorable député de Vancouver-Est, le ministre des Finances reconnaîtra, je pense, que cette question revêt beaucoup d'intérêt et a une grande importance pour les habitants de la Colombie-Britannique, principalement ceux qui s'occupent de notre industrie primaire des produits forestiers et de la pêche. Le ministre ne convient-il pas que c'est à cause de la pénurie de dollars canadiens que la mission commerciale de l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique s'est rendue en Grande-Bretagne, afin de se renseigner sur les possibilités d'accroître nos achats de produits britanniques, de manière que cette industrie puisse écouler plus facilement les produits de la pêche en Grande-Bretagne?

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, je reconnais que cette mission est allée en Grande-Bretagne, afin de voir si elle ne pourrait pas vendre plus de produits. Mais, d'une façon générale, au cours de l'année écoulée, nous n'avons éprouvé aucune difficulté à l'égard des contingents ou des restrictions. Mon honorable ami apprendra peut-être avec intérêt que nous pouvons vendre du blé canadien, du bois canadien et des bas métaux au Royaume-Uni et que les acheteurs dans ce pays peuvent utiliser à cette fin sans restriction des dollars canadiens; il n'existe aucun contingent à ce sujet. Il y a cependant des contingents relatifs aux produits ouvrés, c'est-à-dire des contingents à l'égard des devises canadiennes qu'on peut obtenir pour acheter ces produits: toutefois, les matières premières canadiennes comme celles que j'ai indiquées peuvent être importées au Royaume-Uni en vertu d'un permis général et sans restrictions. C'est pourquoi, comme j'ai essayé de le dire à mon honorable ami le député de Vancouver-Est, nous sommes en train d'étudier un cas qui n'existe pas. Ceux qui parlent